



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2022

N° 2022/06-18

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION AEROBIC
DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FREDERIC BAZILLE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE JEUDI DEUX JUIN à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Luisa PAPE représentée par Marthe JEREZ
François BROTHIER représenté par Julien MIRO
Catherine ESTOUP représentée par Aude RUMEAU
Clara BIANCO représentée par Marion COLIN
Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND
Carine BARBIER représentée par Richard CORVAISIER
Mathilde BORNE représentée par Frédéric FAIVRE

ABSENT EXCUSE :

Jean Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Catherine ESTOUP arrive avant le vote de l'affaire N° 2
Carine BARBIER arrive avant le vote de l'affaire N°8
Mathilde BORNE arrive avant le vote de l'affaire N° 8

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2022

N° 2022/06-18

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SECTION AEROBIC
DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FREDERIC BAZILLE**

Madame Muriel SARRADIN, Adjointe déléguée au Sport expose :

La section aérobic de l'AS du Collège Frédéric Bazille, encadrée par Mme Sophie MONCORGER, professeur d'Education Physique et Sportive, participera au Championnat de France qui se déroulera à Clermont Ferrand du 7 au 9 juin 2022.

La participation à cette compétition demande un engagement financier important, notamment pour le transport des élèves, l'hébergement et la restauration, c'est pourquoi l'association sportive du Collège sollicite une aide exceptionnelle afin d'alléger la charge financière pour les familles.

Le Conseil Municipal est donc invité à décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 € à la section aérobic de l'association sportive du Collège Frédéric Bazille.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 02 JUIN 2022



LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE